# Aide pour bien remplir le ou les bulletin(s)

Il est important que chaque enfant inscrit ait son propre bulletin d'adhésion.

## Cas n°1:

### J'inscrits 1 enfant de manière définitive dans le groupe :

- Je fais un <u>premier</u> chèque du montant de la **cotisation nationale** + **de la cotisation du groupe** concernant la première colonne (1 enfant),
- puis un <u>deuxième</u> chèque du **montant des Frais d'activités** concernant l'unité de mon enfant de la première colonne (1 enfant) **qui sera encaissé par le groupe au mois de février 2020**.

## Cas n°2:

#### J'inscrits 2 enfants ou plus de manière définitive dans le groupe :

- Je fais un <u>premier</u> chèque des montants des cotisations nationales en fonction du nombre d'enfants + des cotisations du groupe toujours en fonction du nombre d'enfants,
- puis un <u>deuxième</u> chèque des montants des **Frais d'activités** concernant les unités de mes enfants à partir de la 2<sup>ème</sup> colonne (Plusieurs enfants) **qui sera encaissé par le groupe au mois de février 2020.**

## Cas n° 3:

<u>J'inscrits 1 enfant en invité</u> (inscription provisoire de 2 mois gratuite permettant à l'enfant de découvrir le mouvement et le groupe)

- Je fais un <u>premier</u> chèque du montant de la **cotisation nationale** + de la **cotisation du groupe** concernant la première colonne (1 enfant),
- puis un <u>deuxième</u> chèque du montant des Frais d'activités concernant l'unité de mon enfant de la première colonne (1 enfant) qui sera encaissé par le groupe au mois de février 2020.

Ces deux chèques ne seront pas encaissés avant le mois de novembre, et vous seront retournés par courrier si l'enfant souhaite ne plus faire partis du mouvement.

## Cas n° 4:

## J'inscrits 1 ou plusieurs enfants de manière définitive dans le groupe **ET** un enfant en invité :

#### Pour le ou les enfants inscrits de manière définitive :

- Je fais un <u>premier</u> chèque des montants des cotisations nationales en fonction du nombre d'enfants + des cotisations du groupe toujours en fonction du nombre d'enfants,
- puis un <u>deuxième</u> chèque des montants des **Frais d'activités** concernant les unités de mes enfants de la 2<sup>ème</sup> colonne (plusieurs enfants) **qui sera encaissé par le groupe au mois de février 2020.**

#### Pour l'enfant en invité :

- Je fais un <u>premier</u> chèque du montant de la **cotisation nationale** + de la **cotisation du groupe** concernant la première colonne (1 enfant),
- puis un <u>deuxième</u> chèque du montant des Frais d'activités concernant l'unité de mon enfant de la 2ème colonne (plusieurs enfants) qui sera encaissé par le groupe au mois de février 2020.

Ces deux chèques ne seront pas encaissés avant le mois de novembre, et vous seront retournés par courrier si l'enfant souhaite ne plus faire partis du mouvement.